

01 - Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 598 – 336 Rue de la Métairie

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle AB 598 336 Rue de la Métairie pour un montant de 41 571 € ttc d'une superficie de 447 m²

02 - Procès-Verbal de restitution de voirie – Autorisation de signature

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, autorise Le Maire-Adjoint, David PACAUD, à signer le Procès-verbal de restitution de voirie avec la Communauté de Communes Aunis Sud pour formaliser l'annulation du transfert de voirie représentant un actif d'une valeur brute totale de 730 782.35 €.

03 - Création d'un poste ATSEM PRINCIPAL 2ème classe TNC 28/35ème

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent à Temps Non Complet 28/35ème d'Adjoint Technique et la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet 28/35ème d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

04 - Tableau des effectifs du personnel communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la modification du tableau des effectifs du personnel communal suite à la création d'un emploi permanent d'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe TNC 28/35^{ème}, de deux emplois non permanents d'adjoints techniques TNC 20/35^{ème} et 13/35^{ème}.

05 – Subvention exceptionnelle Ecole Maternelle – Coopérative

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école maternelle de 323 Euros pour un surcoût de sortie scolaire

06 – Décision modificative – Budget principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative au budget principal suivante :

6247 – Transports scolaires : - 323 Euros
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres : + 323 Euros
6068 – Autres matières et fournitures : - 3 124.80 Euros
6718 – Autres charges exceptionnelles : 3 124.80 Euros

07 – Suppression de la régie de recettes cantine scolaire et transports scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des repas à la cantine scolaire et des transports scolaires dès le 1^{er} août 2022.

Décisions du Maire :

Monsieur Le maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en applications des délégations données par le Conseil Municipal

16/2022 – Renonciation aux droits de préemption urbain
17/2022 – Acceptation de remboursement des frais d'avocat concernant l'affaire OYONO



Affiché le 29 juillet 2022
Le Maire,
Jean GORIOUX